



AVIS SUR LA STRATEGIE REGIONALE D'INVESTISSEMENTS EN SANTE (SRIS)

adopté par l'Assemblée Plénière le 28/03/2023 à l'unanimité moins trois abstentions et trois votes contre

La Stratégie régionale d'investissement en santé (SRIS) rédigée en septembre 2021, et enrichie en avril 2022 d'un volet Autonomie-Grand Age, s'inscrit dans la continuité des travaux conjoints menés en 2020 par la CRSA et l'ARS dans le cadre de la concertation régionale sur la mise en œuvre des cinq piliers du Ségur de la Santé.

Dans ce cadre, l'ARS a saisi la CRSA afin qu'elle puisse formuler un avis sur les orientations et le point d'étape annuel sur la mise en œuvre de la SRIS pour la Région Nouvelle-Aquitaine conformément à l'article D.1432 – 32 du code de la Santé Publique.

Le présent avis a été présenté et discuté à l'assemblée plénière de la CRSA du 14 mars 2023. La SRIS avait été préalablement présentée et discutée lors des séances de la commission permanente de la CRSA du 5 avril 2022 et du 10 janvier 2023. L'avis a été préalablement instruit par les commissions spécialités offre de soins (séance du 3 mars 2023) et médico-sociale (consultation en ligne).

Pour rappel, la SRIS comporte un volet « établissements sanitaires », doté de 1,183 milliard d'euros, répartis en quatre enveloppes : investir au quotidien (75,4 millions pour 2021 et 2022), réduction des inégalités (18 millions), restauration des marges (367 millions) et projets structurants (684 millions auxquels sont ajoutés 200 millions de FIR) et d'un volet établissements médico-sociaux doté de 106,8 millions d'euros.

L'avis rendu par la CRSA est le suivant.

La CRSA se réjouit de cet investissement massif, inédit. Elle a pris note de l'effort particulier de l'ARS pour dégager des financements complémentaires à l'enveloppe nationale allouée à la région.

L'absence de prise en compte des établissements privés lucratifs et non lucratifs a été soulignée en CP et en CSOS. La CRSA demande une vigilance sur la situation des établissements qui n'ont pu être financés malgré la validité des projets. A ce questionnement l'ARS répond qu'un suivi spécifique sera mis en place auprès des établissements privés.

La CRSA souligne toutefois que cet effort -certes massif- ne comble pas les retards de financements structurels accumulés depuis des décennies. La stratégie ne portera pleinement ses fruits que renouvelée et pérennisée.

La CRSA souligne également que la part dévolue au secteur handicap mérite une attention particulière pour permettre de soutenir l'ensemble des institutions qui doivent notamment faire face à des contraintes de mises aux normes techniques en soutien des accompagnements complexes et pour accompagner les projets de réhabilitation.

La CRSA soutient les principes et la procédure employés par l'ARS dans la gouvernance du dispositif et les modalités de choix des projets. Plus particulièrement elle est sensible à la volonté d'équité territoriale dans la répartition des financements. Sur le plan de la procédure, elle est sensible à la large consultation qui a été conduite avec les différents acteurs concernés. Elle souligne l'intérêt de l'accompagnement et de l'expertise apportée par les services de l'ARS dans l'instruction, la mise en œuvre et le suivi des projets. Elle est enfin satisfaite de la transparence et de la mise à disposition publique des données de suivi.

Toutefois, la CRSA alerte sur la problématique des ressources humaines en santé et ceci dans tous les secteurs, sur tous les territoires de la région. L'investissement ne pourra pas produire les résultats escomptés dans la situation actuelle de pénurie généralisée. De plus, certaines contreparties à l'investissement (ex : développement d'activités, élargissement de l'offre ambulatoire, etc.), sont inaccessibles sans un investissement massif aussi dans la RH. Enfin, cette pénurie ne permettra pas de prendre pleinement la mesure des nouveaux besoins (ex : vieillissement des personnes en situation de handicap). Autrement dit, un investissement structurel seul ne permettra malheureusement pas de répondre aux besoins et attentes de la population. La CRSA, notamment via son groupe de travail permanent « RH/démographie », s'est déjà investie de ce sujet des ressources humaines. Elle se tient à disposition de l'ARS pour contribuer à co-construire des solutions opérationnelles à court, moyen et long-terme.

La CRSA émet donc un avis favorable à la SRIS présentée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.